

Plateforme régionale de services aux entreprises du secteur agroalimentaire

Programme d'action « Une Démarche RSE au service de votre performance globale »

<p>Contexte</p>	<p>Les entreprises agroalimentaires sont particulièrement concernées par les démarches de Responsabilité Sociétale Environnementale (RSE) du fait de leur incidence forte sur les environnements naturels, sociaux et économiques, les trois piliers de la responsabilité sociétale. Aussi ont-elles un rôle majeur à jouer dans la mise en œuvre de ce type d'action.</p> <p>La RSE se présente comme une démarche active, par laquelle celle-ci entend prendre conscience de son appartenance à un écosystème et tire les conséquences de son intervention au sein de celui-ci. L'environnement, l'emploi, la qualité et la sécurité alimentaire constituent des préoccupations permanentes, tant pour les consommateurs que pour la puissance publique, d'où l'intérêt de se lancer dans une démarche RSE.</p> <p>Les entreprises engagées dans une démarche RSE ont constaté une augmentation de 13% de leur performance (étude France Stratégie, 2016).</p> <p>Une démarche RSE permet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Renforcer son image auprès de ses clients et accéder à de nouveaux marchés ○ Mettre en œuvre l'éco-efficacité ○ Renforcer sa culture d'entreprise
<p>Objectifs</p>	<p>1/ La RSE interroge 7 composantes de l'activité de l'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ La gouvernance de l'entreprise : identification de ses parties prenantes ○ Les droits de l'homme : par exemple les conditions de recours au travail saisonnier ○ Les relations et conditions de travail ○ L'environnement ○ La loyauté des pratiques ○ Les questions relatives aux consommateurs ○ L'engagement sociétal et l'ancrage territorial <p>L'objectif de cette action est de sensibiliser et de faire progresser les TPE et PME sur ces principes de RSE afin de gagner en performance globale.</p> <p>2/ En premier lieu, un diagnostic individuel de RSE (pratiques et performances) est réalisé afin d'identifier les enjeux spécifiques de l'entreprise et prendre en compte l'ensemble des parties prenantes.</p> <p>Ensuite, la mise en place de plans d'actions priorités doit permettre d'améliorer son image vis-à-vis de ses clients et de ses parties prenantes, de créer de la valeur pour les entreprises, de se différencier (produits locaux, labellisés et moins polluants par exemple), d'améliorer son efficacité et de réduire des coûts.</p> <p>3/ Enfin, des modalités de suivi et de pilotage seront mises en places.</p>
<p>Déroulement et Calendrier du programme</p>	<p>Attention : le nombre de places est limité à 8 entreprises TPE/PME.</p> <p>Déroulement de l'action et recrutement des entreprises participantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Etape 1</u> : Pré-inscription au programme avec la fiche jointe - <u>Etape 2</u> : Fin de recrutement des entreprises : fin octobre 2018 - <u>Etape 3</u> : Journée collective de lancement : fondamentaux et enjeux de la RSE pour les entreprises agroalimentaires : novembre 2018 - <u>Etape 4</u> : 3 journées d'accompagnement individuel (dans chaque

	<p>entreprise) : diagnostic RSE avec ateliers de sensibilisation : fin 2018 - début 2019</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etape 5 : Journée collective de partage des diagnostics : fin 1^{er}trim 2019 - Etape 6 : 4 journées d'accompagnement individuel <ul style="list-style-type: none"> o Mise en place d'un plan d'actions : par exemple réalisation d'une enquête bien être au travail, rédaction d'un rapport RSE... - Etape 7 : Journée collective : Bilan, retour d'expériences : fin 2019
Entreprises participantes	<p>Ce programme d'actions est accessible à toutes les entreprises du secteur agroalimentaire de la région Centre – Val de Loire, adhérente ou non à l'AREA et quelle que soit leur taille (+ ou – de 250 salariés). Les entreprises peuvent être déjà engagées dans une démarche RSE.</p> <p>Cependant, seules les entreprises TPE/PME au sens communautaire ¹ pourront bénéficier d'un tarif subventionné (Voir ci-dessous).</p>
Les intervenants	<p>La société Osmoze accompagne l'AREA dans le pilotage et la mise en œuvre opérationnelle de cette action. L'AREA a sélectionné ce consultant expert qui sera accompagné ponctuellement par Aurore CHABASSOL, notre chargée de mission. Osmoze accompagne de nombreuses entreprises depuis 12 ans dans la mise en place d'une démarche RSE.</p>

Le tarif de l'action est détaillé ci-dessous :

Coût journalier complet : Consultant + Frais de structure : 1200 € HT

Type d'entreprise	TPE/PME		Non TPE/PME
Adhérent AREA	OUI	NON	
3 jours de formations : étapes 3,5 et 7	Possibilité de prise en charge par OPCA ²		
Taux de subvention : étapes 4 et 6	50%	40%	0%
7 jours max d'accompagnement individuel : étapes 4 et 6	4200 € 7 * 1200 € * 50%	5040 € 7 * 1200 € * 60%	8400 € 7 * 1200 €

Opération menée avec le concours de la société Osmoze



et le soutien financier du Conseil Régional de la région Centre - Val de Loire

¹ TPE/PME au sens communautaire : Moins de 250 salariés, moins de 50 millions d'euros de CA ou 43 millions de bilan, ne pas être détenu à plus de 25% par une entreprise n'étant pas elle-même TPE/PME

² Si absence de prise en charge, compter 450 € HT par journée de formation

MANIFESTATION D'INTERÊT

par courrier, fax ou courriel

**Cette action est ouverte aux entreprises agroalimentaires régionales,
adhérentes ou non à l'AREA,
TPE/PME ou non**

SOCIETE : **GROUPE :**

L'ENTREPRISE REpond AU CRITERE DE LA TPE/PME³ : OUI NON

ADRESSE :

Code postal : Ville :

Téléphone : Télécopie :

Courriel : Site internet :

RESPONSABLE DU PROJET :

M. / Mme Nom – prénom :

Fonction :

Ligne directe : Courriel :

Je suis intéressé(e) pour être contacté et avoir plus d'informations sur ce programme.

« Une démarche RSE au service de votre performance globale »

Signature et cachet de l'entreprise

Votre contact : **Aurore CHABASSOL / Philippe VILLEVALOIS**

Association Régionale des Entreprises Alimentaires du Centre

Cité de l'agriculture

13, avenue des Droits de l'Homme

45921 ORLEANS Cedex 9

Téléphone : 02 38 71 90 11 / 06 67 18 36 06 – Télécopie : 02 38 71 91 52

Courriel : a.chabassol@area-centre.org

Site Internet : www.area-centre.org

³ TPE/PME au sens communautaire : Moins de 250 salariés, moins de 50 millions d'euros de CA ou 43 millions de bilan, ne pas être détenu à plus de 25% par une entreprise n'étant pas elle-même TPE/PME